



4 QUESTIONS À... **Armand Boisroux**

Notaire, président du centre de médiation des notaires de Normandie



« Lors de la médiation, certains vont pouvoir être entendus pour la première fois »

Que Choisir Argent Quel intérêt les héritiers ont-ils à tenter une médiation ?

Armand Boisroux C'est une forme amiable de résolution des conflits qui fonctionne très bien. Nous parvenons 8 fois sur 10 à un accord. La médiation permet aux héritiers d'éviter une action en justice longue et douloureuse. En outre, la logique est totalement différente de celle d'un procès, où il y a un gagnant et un perdant, avec une solution imposée qui peut ne satisfaire personne. Dans le cadre d'une médiation, les parties se réapproprient leur litige et sont actives dans sa résolution. Quelle satisfaction, une fois l'accord couché sur le papier et signé, de les voir sortir du bureau le visage apaisé, sourire aux lèvres, alors que cela faisait parfois des années qu'ils se déchiraient...

QCA Pourquoi cette démarche fonctionne-t-elle mieux qu'une bonne discussion en famille ?

A. B. Le principe est le suivant : chacun peut parler librement,

défendre son point de vue, exprimer ses besoins, et il n'est pas permis de l'interrompre. C'est ainsi parfois l'occasion, pour un frère ou une sœur, d'être entendu(e) pour la première fois. La présence d'un tiers neutre et impartial, qui va reformuler des interventions, permet de rétablir la communication dans la fratrie et de créer un climat de confiance propice à la recherche d'accords.

QCA Quel est le bon moment pour en tenter une ?

A. B. Il faut être volontaire pour s'y engager. Si les frères et sœurs s'entendent pour cette tentative de résolution de leur conflit, c'est parfait. Si la communication est déjà très difficile entre eux, mais qu'il n'existe a priori aucune opposition de principe, un héritier peut prendre contact avec le centre de médiation de sa propre initiative, et nous contactons ensuite le reste de la fratrie pour leur soumettre la proposition de médiation. L'idée est alors de mettre en avant l'intérêt qu'ils peuvent en retirer. Il faut être très transparent

sur la disponibilité que cela suppose. C'est un processus qui demande d'y consacrer du temps, de l'énergie, et qui est émotionnellement éprouvant. Souvent, quand le conflit est récent, les rancœurs sont trop fortes pour tenter un règlement amiable. Le temps joue en faveur d'une médiation.

QCA Pour quels litiges ?

A. B. Peu importe, vraiment. Une fois que les héritiers ont évacué les rancœurs du passé, les décisions deviennent toutes faciles à prendre : évaluer un terrain, s'entendre sur la vente d'une maison, fixer le montant de la soulte afin qu'un héritier puisse racheter un bien indivis, décider de l'attribution des lots dans le cadre du partage... À partir du moment où chacun commence à exprimer ses émotions durant la séance, nous savons que la médiation est en passe d'être réussie. Ce sont souvent les mêmes blessures et les mêmes reproches qui ressortent : « Tu étais le préféré », « Je sais que papa t'a fait un chèque », « Les parents ont financé tes études supérieures », etc.